

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Association PALME - Désignation d'un représentant de la CUB - Décision

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le domaine de l'aménagement, les zones d'activités constituent un enjeu majeur de développement. En ce sens, elles sont un miroir qui reflète l'attractivité de nos territoires. Le temps est révolu où le territoire s'organisait autour de l'entreprise. Aujourd'hui, l'entreprise s'attache déjà et avant tout à la qualité du territoire où elle réside et souhaite se développer ou s'implanter. Qualité pour les espaces, les équipements, les services qui sont offerts aux entreprises. Qualité aussi par la prise en compte de toutes les questions liées à l'environnement (aménagement paysager, gestion collective des déchets, traitement de l'eau, respect de la qualité de l'air, de l'environnement sonore...). Au-delà encore, qualité par l'accent mis sur la notion même de développement durable, par une considération qui intègre entre autres, des préoccupations de cohérence urbaine, de maîtrise de la circulation des personnes et des biens, de préservation de la santé humaine.

L'association nationale PALME se situe résolument dans le paysage des acteurs attachés au développement des territoires d'activités, avec la volonté d'y inscrire la qualité environnementale et le développement durable comme principes fondateurs.

PALME est une association nationale de collectivités, d'aménageurs et de prestataires accompagnant les collectivités adhérentes. Les membres de l'association, par l'échange, la formation, la confrontation, la transmission de leur savoir-faire et de leur savoir-être, façonnent et affinent leur politique en matière d'aménagement du territoire, notamment dans le domaine des zones d'activités.

Cet engagement se traduit très concrètement sur le terrain, par la mise en application d'un outil méthodologique, " la démarche PALME ", reposant sur un large processus de concertation, associant toutes les forces vives en présence. Si l'association souhaite promouvoir la qualité des territoires d'activités d'une part, les territoires d'activités en tant que tels d'autre part, elle accompagne également ses adhérents, qui au terme d'une charte de qualité, souhaitent la mise en place d'un système de Management Environnemental en proposant une palette de services répondant aux exigences de la norme ISO 14001.

Etre adhérent de PALME, c'est aussi être partie prenante d'un espace critique et convivial d'échanges d'expériences et bénéficier d'outils :

La veille juridique : l'actualité juridique sous la forme d'une communication trimestrielle.

(Champs d'applications concernés : environnement - urbanisme - aménagement).

La revue de presse : un panorama du développement durable.

La veille financière : un service d'information centré sur les aides financières disponibles (Archives).

PALME Info Réseau : la Newsletter du réseau PALME.

Le club d'auditeurs : la réalisation d'audits croisés entre adhérents certifiés ISO 14001, conformément aux exigences du Système de Management Environnemental. (Livret des contacts du club auditeurs, Charte des audits croisés, le planning, ...).

La mise en réseau : la mutualisation des expériences des adhérents, de leur savoir-faire, de leur savoir-être.

La démarche PALME : une méthodologie appliquée à un territoire d'activités pour prendre en compte la qualité environnementale et le développement durable dans un objectif d'amélioration continue.

L'état des lieux des démarches engagées ou abouties.

Dans le cadre de la mise en place d'un SME sur l'Ecoparc de Blanquefort, il paraît indispensable d'avoir une veille juridique adaptée aux parcs d'activités qui est une procédure incontournable, et de pouvoir bénéficier d'audits croisés, faute d'auditeurs internes au sein de la CUB. De plus, le SME étant expérimental, l'échange d'expériences est indispensable. La diversité et le nombre d'adhérents témoignent de cette richesse.

L'association Palme comprend 4 collèges qui se réunissent une fois par an au sein de son assemblée générale.

Le collège des collectivités territoriales

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – Marseille. (13). Conseil Régional de Franche-Comté – Besançon. (25). Conseil Régional de Bretagne – Rennes. (35).

Conseil Régional Nord-Pas de Calais – Lille. (59). Conseil Régional du Limousin – Limoges. (87). Conseil Général de la Loire – Saint-Étienne. (42). Conseil Général des Vosges – Epinal. (88). Conseil Général du Territoire de Belfort. (90).

Le collège des aménageurs et gestionnaires de parcs d'activités au sein duquel la CUB pourrait figurer

Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille – Port de Lille. (59). Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois – Valenciennes. (59). Communauté Urbaine de Dunkerque – Dunkerque. (59). Communauté d'Agglomération Troyenne – Troyes. (10). Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême – Angoulême. (16).
 Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard – Montbéliard. (25).
 Communauté d'Agglomération Sicoval Toulouse Sud Est – Labège. (31). Communauté d'Agglomération de Vannes – Vannes. (56). Communauté d'Agglomération du Douaisis – Douai. (59). Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre – Maubeuge. (59).
 Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut – Wallers Arenberg. (59).
 Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – Beauvais. (60). Communauté d'Agglomération du Boulonnais – Boulogne-sur-Mer. (62). Communauté d'Agglomération de l'Artois – Bruay la Bussière. (62). Communauté d'Agglomération Dracénoise – Draguignan. (83). Communauté de Communes de Guéret Saint Vaury – Guéret. (23).
 Communauté de Communes du Volvestre – Carbone. (31). Communauté de Communes du Pays de Loiron – Loiron. (53). Communauté de Communes Monts de Flandres Plaine de la Lys – Bailleul. (59). Communauté de Communes Osartis – Vitry en Artois. (62). Communauté de Communes Entre Dore et Allier – Lezoux. (63).
 Communauté de Communes de l'Agglomération Vésulienne – Vesoul. (70).
 Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques – Eu. (76). Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine – Carrières sous Poissy. (78). Communauté de Communes Val de Vienne – Aixe sur Vienne. (87). Commune de Coquelles – Coquelles. (62). Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain – Saint Vulbas. (01). Syndicat Mixte de l'Europole Méditerranéen de l'Arbois – Aix-en-Provence. (13).
 Syndicat Mixte du Parc des Industries Artois Flandres – Douvrin. (62). Syndicat Mixte Bordes-Assat – Pau. (64). Syndicat Mixte Lyon Beaujolais Rhône Technoparc – Belleville. (69). Syndicat Mixte Savoie Héxapole – Méry. (73). Syndicat Mixte de Savoie-Technolac – Le Bourget du Lac. (73). Groupement d'intérêt Economique des SEM de Franche-Comté – Besançon. (25). Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Bas Limousin – Brive la Gaillarde. (19). Société d'Equipement de la Touraine – Tours. (37). Société d'Equipement du Pas de Calais – Arras. (62). Société d'Economie Mixte et d'Aménagement de Guadeloupe – Les Abymes. (97). Mines de Potasse d'Alsace – Parc Secoïa – Wittelsheim. (68). Port Autonome de Paris – Paris. (75). M2E Expansion – Aulnay-sous-Bois. (93). Yonne Développement – Auxerre. (89). Barjane – Cabriès. (13). Bureau Economique de la Province de Namur – Namur. (Belgique). Nantes Métropole – Nantes. (44). Communauté d'Agglomération du Grand Dôle – Dôle. (39).
 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon – Besançon. (25). Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise – Dijon. (21). Syndicat Mixte pour l'Aménagement d'AREMIS Lure – Vesoul. (70). Communauté de Communes Les Sources de L'yerres – Voinsles (77). Communauté de Communes Flandre Lys – La Gorgue. (59).

Le collège des membres associés et des prestataires

Développement Aménagement Gestion et Services – Dijon. (21). I.C. N – Roubaix. (59).
 Airèle – Douai. (59). Véolia Eau – Générale des Eaux Région Flandres Artois Picardie – Arras. (62). Destim – Vaulx en Velin. (69). EDF – Division des Collectivités Territoriales – Paris. (75). DSA Environnement – Paris. (75). Colorado Architecture et Environnement – Paris. (75). Société Ecopass – Neuilly-sur-Seine. (92).

Le collège des associations (dont associations d'entreprises) et des usagers

Agence Régionale pour l'Environnement de Midi-Pyrénées – Toulouse. (31). Ecopal – Dunkerque. (59). Club Réseaux D2C – Paris. (75). Fondation Européenne pour le Développement des Territoires – Versailles. (78). AFUZI – Zone Industrielle de Toulon Est – Toulon. (83). Roissy Entreprises – Roissy-en-France. (95). Arène Ile de France – Paris. (75).

Par délibération du 29 mai 2009, la CUB a adhéré à cette association pour un montant de 5 200 euros/an. La dépense correspondante est imputée sur les crédits ouverts sur le budget principal de l'exercice concerné : chapitre 011 article 6281 s/fonction 900 CRB D100.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Président à désigner M.....représentant de la CUB à l'Assemblée Générale qui se réunit une fois par an, au sein du collège des aménageurs et gestionnaires des parc d'activités, à l'association PALME, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées désignation.

M. J.C BRON a été désigné

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. JEAN-CHARLES BRON